



OBVMR
organisme de bassin versant
MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE
watershed organization



PISTES D' ACTIONS - DYNAMIQUE DES COURS D'EAU

Grande Table de Concert'action
27 février 2018

2. Conservation et restauration des écosystèmes aquatiques et riverains

2.1. Améliorer la gestion des bandes riveraines.

2.1.1. Améliorer les connaissances sur les bandes riveraines.

2.1.1.AB. Caractériser des bandes riveraines et inventaire des zones sensibles (hauteur de talus, pente et largeur de bande riveraine efficace).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	120 km recharacterisés de rive habitée d'ici 2023; Priorisation des rives sensibles à l'érosion	<p>2.1.1.AB.1 PALM: Refaire la caractérisation des rives du lac Matapédia en 2023, Faire la caractérisation de la rivière St-Pierre</p> <p>2.1.1.AB.2 Nemtayé: Faire la caractérisation des rives du lac Nemtayé et des tributaires</p> <p>2.1.1.AB.3 Caractériser la largeur de berges efficaces et hauteurs de talus pour la rivière Humqui</p> <p>2.1.1.AB.4 Caractériser les rives en zone habitée</p> <p>2.1.1.AB.5 Définir les zones prioritaires (sensibles) en passant par un outil décisionnel</p>
Notes sur la piste		
Lien à faire avec la loi 132 et le plan régional des milieux humides et hydriques et le secteur saumon		

2.1.1.C Prendre connaissance des informations disponibles concernant les zones sensibles ou problématiques.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Rendre publique les résultats sur les zones sensibles. Mise à jour de l'atlas Terre et Rivière Durable de L'OBVMR.	
Notes sur la piste		
Lien à faire avec la loi 132 et le plan régional des milieux humides et hydriques et le secteur saumon		

2.1.2. Protéger l'intégrité des bandes riveraines et les renaturaliser si nécessaire.

2.1.2.C Créer des bandes riveraines modèles sur des terrains agricoles, municipaux et citoyens.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	3 en secteur municipal; 3 en agricole, 10 riverains	2.1.2.C.1 Aménagement des rives de Val-Brillant à la marina 2.1.2.C.2 Sayabec: Aménagement des rives au parc de la Gare de Sayabec 2.1.2.C.3 Lac du Portage: Faire le suivi des BR modèles et les utiliser comme moyen éducatif 2.1.2.C.4 Création de BR modèles chez plusieurs riverains et valorisation de ces bandes riveraines 2.1.2.C.5 Lac du Portage: affricher les avancements via pancartes du thermomètre
Notes sur la piste		

2.1.2.D Revégétaliser les bandes riveraines.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	24 km de bandes riveraines revégétalisées d'ici 2023	2.1.2.D.1 Participation au groupe d'achat d'arbustes riverains 2.1.2.D.2 Renaturalisation des rives municipales du lac 2.1.2.D.3 Renaturalisation des rives municipales des affluents (ruisseaux et rivières) 2.1.2.D.4 Renaturalisation des rives municipales de la rivière Matapédia
Notes sur la piste		
Revue à la baisse pour cible plus réaliste: 2014-2018 encore à estimer printemps 2018		

2.1.2.F Sensibiliser les municipalités afin qu'elles appliquent la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	1 formation pour les élus et une pour les riverains	2.1.2.F.1 Projet d'identification de la rive de 3, 10 et/ou 15 m sur les terrains riverains pour la sensibilisation avec apport d'information
Notes sur la piste		

2.1.2.G Sensibiliser les municipalités à la possibilité de réglementations qui peuvent être complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (3 strates végétales, revégétalisation).

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	2 formation pour les élus et une pour les riverains en même temps que la 2.1.2.F	
Notes sur la piste		

2.1.2.H Adopter des réglementations complémentaires à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables portant par exemple sur la présence des 3 strates végétales ou la revégétalisation des berges.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	Voir une application plus serrée de la Politique sinon, présence de règlement dans 50% des municipalités riveraines.	2.1.2.H.1 Règlement municipal de Ste-Paule pour la protection des rives adopté en 2012
Notes sur la piste		
Municipalité de Ste-Paule pour le lac du Portage a adopté une telle réglementation		

2.2. Améliorer la gestion des plans d'eau.

2.2.4. Maintenir l'intégrité des milieux humides.

2.2.4.H Présence de plan régional des milieux humides et hydrique par MRC en concertation avec les acteurs (VALIDER LA FORMULATION)

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	Présence d'un processus d'arrimage et de corrélation entre le PDE et le Plan régional des MHH	
Notes sur la piste		
formulation faite par l'OBVMR à valider, Faire le lien avec la nouvelle loi 132		

3. Sécurité publique limitation dommages causés par inondations

3.3. Améliorer la gestion des crues.

3.3.1. Prévenir les problématiques engendrées lors des crues.

3.3.1.C Répertorier les zones d'activité du castor (IQH) en fonction de l'utilisation du territoire.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
cible modifiée à valider	couvrir le territoire de forêt privée et secteur Avignon, d'ici 2023	
Notes sur la piste		
62 % du territoire soit forêt publique et bv rivière Humqui fait en 2008		

3.3.1.E Mettre en place des structures de soutien où la linéarisation urbaine est devenue désuète et menace des biens publics.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
suggestion de cible pour 2023, besoin de validation et bonification	1) Faire un constat en financement des sommes nécessaires pour les 20 ans à la réfection de ces structures riveraines désuètes, d'ici 2021; 2) Établir une stratégie collective, d'ici 2023	3.3.1.E.1 Réfection des berges des ruisseaux Lauzier et de la Tannerie 3.3.1.E.2 Réfection des berges du parc de la Gare de Sayabec 3.3.1.E.3 Lac du Portage: Faire une évaluation de l'embouchure du ruisseau de la cantine menace aux bâtiments et apport de sédiment au lac 3.3.1.E.4 Réfection des berges de gabions désuets
Notes sur la piste		
Val-Brillant, St-Léon-le-Grand, Sayabec, Amqui, Causapscal, Ste-Florence ont tous des travaux majeurs dépassant des sommes de million à venir dans le prochain décennal		

3.3.1.F Analyse des possibilités potentielles, pour briser le couvert de glace à la confluence.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023	Écrire l'historique des rencontres. Rencontre avec MSP et CN pour connaître les solutions autres qu'ils proposent, d'ici 2023	3.3.1.F.1 Rencontre avec le secteur aval sur la situation
Notes sur la piste		
MRC Avignon, ni les municipalités ont cette habileté et les changements climatiques peuvent venir modifier les constats actuels.		

3.3.1.G Mettre à jour les informations sur les crues et les zones inondables

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
Idem à 2014-18 pour 2023 précisée	MRC : inscrire au schéma d'aménagement les mises à jour concernant les zones inondables, s'il y a lieu et intégration du nouveau zonage au niveau municipal	3.3.1.G.1 Revoir les zones inondables suite à la crue du printemps 2017, surtout dans le secteur de Val-Brillant
Notes sur la piste		
En cours pour Ste Flo, VB mettre à jr la cartographie des Zones inondables (PALM);MRC Avignon: responsabilité municipale. Carto de Matapédia est basée sur 1994 à ce jour.		

3.3.1.H Évaluation dynamique des cours d'eau, utiliser l'espace de liberté pour leur gestion

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	Priorisation collective des cours d'eau à analyser; __ nb de cours d'eau agricoles et __ nb de cours d'eau municipaux	
Notes sur la piste		
Amener par le secteur agricole en table sectoriel. Secteur agricole est en discussion dans le plan L'agriculture et l'environnement.		

3.3.1.I Mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau considérant le principe de liberté des cours d'eau

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
nouvelle piste d'Action	Mise en place d'un plan concerté des cours d'eau analysé	
Notes sur la piste		
Amener par le secteur agricole en table sectoriel, lien avec 2.2.4.H		

5. Développement durable

5.2 Dév. harmonieux des diverses activités du territoire

5.2.2. Maintenir l'intégrité des plans d'eau par l'encadrement du dév. résidentiel et/ou de villégiature et/ou agricole en fonction des milieux aquatiques .

5.2.2.D Mettre sur pied un réseau d'échange de données et d'informations entre les divers intervenants du milieu.

À faire	Cible 2018-23	Actions spécifiques
idem et bonifié avec Résalliance	Maintien de 4 rencontres par année ;projet Résalliance et les autres plans d'actions formulé à la TC 2018 février	<p>5.2.2.D.1 Participer au réseau d'échange d'expertises de la communauté d'apprentissage.</p> <p>5.2.2.D.2 Évaluer les besoins de formations pour les habitants du Lac</p> <p>5.2.2.D.3 Aider l'association dans le recrutement de ses membres pour le maintien de la santé du lac</p> <p>5.2.2.D.4 Participer dans la communauté d'Apprentissage de Résalliance</p>
Notes sur la piste		
Résalliance: plan de gestion des eaux de ruissellement et des sols: Comité résalliance		